

# F O C U S

*Bulletin d'information*

questions à examiner. Ces documents et les discussions avaient, d'après lui, permis aux Membres de comprendre de façon plus complète et détaillée les questions à prendre en compte dans l'élaboration d'un texte pour la Conférence ministérielle de Seattle. L'Ambassadeur Weekes a dit que la phase suivante devait être axée sur les propositions des Membres concernant les recommandations qui pourraient être adressées aux Ministres.

De nombreuses délégations ont convenu que la phase suivante devait être axée sur les propositions. Le Japon a dit que l'objectif devrait être de parvenir à s'entendre, avant la pause de l'été sur la portée, la structure et le calendrier des négociations à venir, afin que le Conseil général puisse entamer la phase de rédaction en septembre.

Certaines délégations ont également saisi l'occasion pour souligner leurs priorités en ce qui concerne les pourparlers à venir dans le cadre de l'OMC.

L'Égypte a dit qu'à la fin du neuvième Sommet du G-15 (Algérie, Argentine, Brésil, Chili, Égypte, Inde, Indonésie, Kenya, Jamaïque, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pérou, Sénégal, Sri Lanka, Venezuela et Zimbabwe) qui s'était tenu du 10 au 12 février à la Jamaïque, les chefs d'État avaient souligné que parmi les principes à appliquer au cours du processus préparatoire figureraient: la mise en œuvre intégrale des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement énoncées dans divers Accords de l'OMC, la nécessité de remédier aux difficultés rencontrées par les pays en développement pour mettre en œuvre les résultats du Cycle d'Uruguay et le fait que les carences de mise en œuvre ou le non-respect des obligations découlant du Cycle d'Uruguay ne sauraient être utilisés comme instruments de négociation en OMC, la

série de négociations commerciales mondiales d'un nouveau type, dans le cadre desquelles les Ministres présents à Seattle étudieraient les décisions ci-après: des travaux accélérés sur les négociations prescrites dans les domaines de l'agriculture et des services, les résultats du réexamen du Mémoire d'accord sur le règlement des différends et une plus grande libéralisation des échanges, avec notamment l'initiative de l'APEC sur les droits de douane, la transparence des marchés publics et davantage de travail sur le commerce électronique. Ils ont indiqué qu'en obtenant de tels résultats les Membres pourraient maintenir la dynamique et le soutien en faveur d'un système commercial multilatéral ouvert.

L'Ouganda a dit qu'il fallait que les dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés deviennent partie intégrante de l'OMC. Cela remédierait aux faiblesses structurelles des économies des PMA et équilibrerait la répartition des avantages qui en découlaient.

Intervenant également au nom de la Bulgarie, de la République tchèque, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque et de la Slovénie, la Hongrie s'est dite favorable à une nouvelle série de négociations commerciales globales. Elle a accueilli avec satisfaction ce qui, d'après elle, était les signes d'un consensus croissant en faveur de l'inclusion dans ces

négociations des droits de douane applicables aux produits industriels, de l'investissement, de la concurrence, de la transparence des marchés publics, de la facilitation des échanges et du commerce électronique.

L'Inde a contesté l'argument selon lequel une série de négociations globales portant sur de nombreux sujets permettrait d'établir un meilleur équilibre entre les droits et les obligations des pays en développement. Elle a souligné que toutes les nouvelles questions avaient été proposées par les pays développés. Elle a précisé que si le fait d'avoir un grand nombre de thèmes de négociations profitait réellement aux pays en développement, le Cycle d'Uruguay aurait déjà dû apporter à ces pays un maximum d'avantages. Or, ce n'était pas le cas.

Le Canada a souligné qu'il était important de rapprocher les travaux en cours à Genève des difficultés réelles rencontrées par les entreprises et les travailleurs. Les propositions devraient être compréhensibles pour encourager le public à soutenir l'OMC. Le Canada s'est dit intéressé par des questions telles que de nouveaux abaissements des droits de douane applicables aux produits industriels, la facilitation des échanges, la réduction du recours abusif aux mesures antidumping et le respect de politiques judicieuses dans les domaines de la culture, de l'environnement et du travail. □

### ***Il faut se préparer à des défis encore plus redoutables***

On trouvera ci-après des extraits du discours de clôture prononcé par le Président sortant du Conseil général, M. l'Ambassadeur John M. Weekes (Canada), le 16 février:

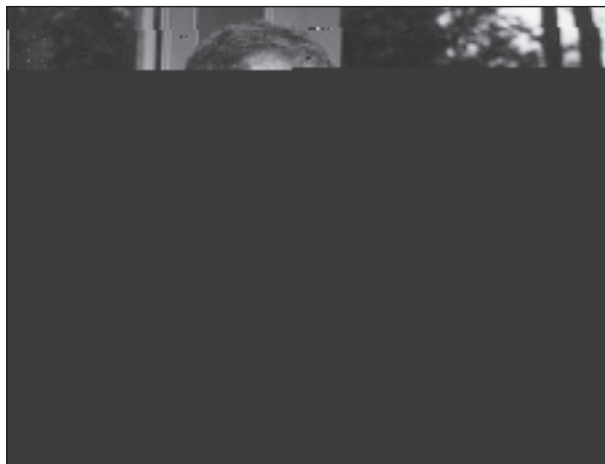
*e considère que nous, les Membres de l'Organisation, pouvons être fiers de ce que nous avons accompli au cours de l'année écoulée, mais il est clair que nous aurons à affronter des défis encore plus redoutables dans l'année à venir. L'année dernière, nous avons tenu une Conférence ministérielle très fructueuse en mai. La Déclaration de Genève a jeté les bases des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle. Nous avons fait avancer ces préparatifs pendant la session extraordinaire du Conseil général de septembre, qui elle-même a été à l'origine d'une série de réunions d'intersession pendant lesquelles nous avons eu un échange de vues dét*

1 qui ell(7431 0 TD1~(if

# RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

## Les CE et les États-Unis acceptent un compromis

(Suite de la page 1)



Le Président, M. l'Ambassadeur Kamel Morjane (Tunisie), donne lecture du texte de compromis qui a permis de résoudre une crise procédurale au sein de l'ORD. (Photo de Tania Tang/OMC).

Les CE et les États-Unis ont remercié le Directeur général, le Président de l'ORD et les autres délégations pour les efforts qu'ils avaient déployés pour trouver une solution.

L'Inde a félicité les deux parties pour la sagesse politique dont elles avaient fait preuve en arrivant à une solution qui permettait d'éviter l'effondrement du système.

La Dominique a dit que les Membres ne devaient pas oublier que sous les querelles juridiques des derniers jours se cachait la difficile situation de petites populations qui vivaient de l'exportation de bananes.

La réunion de l'ORD était censée commencer le lundi 25 janvier. Les États-Unis avaient inscrit à l'ordre du jour une demande d'autorisation de suspendre, à l'égard des CE, l'application de concessions tarifaires portant sur des échanges d'un montant de 520 millions de dollars EU. Ils ont dit que ce montant représentait la perte d'exportations subie par les États-Unis en raison, d'après eux, du fait que les CE n'avaient pas mis en œuvre les recommandations de l'ORD sur les bananes. Les États-Unis ont souligné qu'en vertu des règles, l'ORD était tenu d'accéder à cette demande.

La Dominique, la Côte d'Ivoire et Sainte-Lucie se sont d'abord opposées à l'inscription à l'ordre du jour de l'ORD de ce qu'elles considéraient comme une demande «illicite» des États-Unis, et les CE ont soutenu leur position. Cette situation a effectivement bloqué l'ORD, qui n'a pas pu convoquer sa réunion avant le jeudi 28 janvier, et a donné lieu à de longs pourparlers sur les procédures de l'ORD. □



Préparation des bananes pour l'exportation: le Groupe spécial initial a été reconvoqué pour examiner le différend commercial. (Photo OIT)

### L'affaire des bananes: chronologie



**25 septembre 1997:** L'ORD adopte le rapport de l'Organe d'appel et le rapport du Groupe spécial, tel que modifié par l'Organe d'appel, sur le régime applicable par les CE à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes (plaintes de l'Équateur, des États-Unis, du Guatemala, du Honduras et du Mexique). Le Groupe spécial a constaté que le régime communautaire d'importation de bananes et les procédures de licences qu'il prévoyait étaient incompatibles avec le GATT. En outre, il a constaté que la dérogation pour la Convention CE-ACP de Lomé visait bien l'incompatibilité avec l'article XIII du GATT, mais pas les incompatibilités découlant du régime de licences. L'Organe d'appel a, dans l'ensemble, confirmé les constatations du Groupe spécial sauf en ce qui concerne la compatibilité avec l'article XIII découlant de la dérogation pour Lomé, et a jugé que certains aspects du régime de licences étaient contraires à l'article X du GATT et à l'Accord sur les licences d'importation.

**7 janvier 1998:** L'arbitre détermine que le délai raisonnable pour la mise en œuvre des recommandations de l'ORD doit aller du 25 septembre 1997 au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

**18 août 1998:** Les plaignants demandent la tenue de consultations avec les CE (sans préjudice de leurs droits au titre de l'article 21:5 du Mémoire d'accord) pour résoudre le désaccord qui les oppose au sujet de la compatibilité avec les règles de l'OMC des mesures communautaires adoptées dans le but de donner suite aux recommandations.

**25 novembre 1998:** Les CE annoncent qu'elles ont adopté un deuxième règlement pour mettre en œuvre les recommandations de l'ORD et que le nouveau régime sera pleinement opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

**15 décembre 1998:** Les CE demandent l'établissement d'un groupe spécial au titre de l'article 21:5, chargé de déterminer que leurs mesures d'application doivent être présumées conformes aux règles de l'OMC à moins qu'elles ne soient contestées dans le cadre des procédures du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

**18 décembre 1998:** L'Équateur demande que le Groupe spécial initial soit reconvoqué pour examiner si les mesures communautaires visant à mettre en œuvre les recommandations de l'ORD sont compatibles avec les règles de l'OMC.

**12 janvier 1999:** L'ORD accepte de reconvoquer le Groupe spécial initial, conformément à l'article 21:5 du Mémoire d'accord pour qu'il examine la demande de l'Équateur et celle des CE. La Jamaïque, le Nicaragua, la Colombie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, la Dominique, Sainte-Lucie, Maurice et Saint-Vincent indiquent qu'ils souhaitent participer, en tant que tierces parties, aux deux procédures, tandis que l'Équateur et l'Inde font savoir qu'ils souhaitent participer uniquement à la procédure concernant la demande des CE.

**14 janvier 1999:** Les États-Unis demandent à l'ORD de les autoriser, en vertu de l'article 22:2 du Mémoire d'accord, à suspendre des concessions à l'égard des CE.

**29 janvier 1999:** Les CE demandent un arbitrage au titre de l'article 22:6 du Mémoire d'accord, au sujet du niveau des concessions dont les États-Unis ont demandé la suspension. L'ORD demande au Groupe spécial initial d'arbitrer cette question dans un délai de 30 jours. Conformément à l'article 22:6 du Mémoire d'accord, l'ORD reporte l'examen de la demande de suspension de concessions présentée par les États-Unis en attendant que le niveau approprié de cette suspension soit déterminé par arbitrage. □



# RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS



## Proposition des États-Unis et du Japon concernant les indications géographiques

Une nouvelle proposition sur les indications géographiques présentée par les États-Unis et le Japon a été examinée le 17 février 1999 au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), organe chargé d'administrer l'Accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour figuraient également les règles en vigueur régissant la protection des inventions concernant les animaux et les végétaux, le transfert de technologie vers les pays les moins avancés, les questions de propriété intellectuelle qui se posent dans le cadre de la «facilitation des échanges» et du commerce électronique, les dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives aux situations de «non-violation», ainsi que d'autres sujets.

### *Indications géographiques*

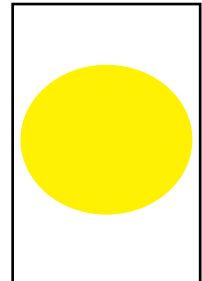
La proposition conjointe des États-Unis et du Japon concernant un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques est la deuxième proposition soumise au Conseil des ADPIC. La première, examinée à la réunion précédente, émanait de l'Union européenne.

Cette nouvelle proposition prévoit que la participation des pays au système en question serait volontaire. Ceux-ci feraient savoir à l'OMC quelles indications géographiques ils protègent sur leur territoire. Pour chacune de ces indications, ils expliqueraient quelle est la durée de la protection accordée en vertu de leur législation – par exemple, s'il y a une date d'expiration et, dans l'affirmative, quelle est cette date – et si cette protection relève d'un accord international. L'OMC publierait une liste des indications géographiques communiquées, ainsi que les détails pertinents. Lorsqu'un pays Membre de l'OMC envisagerait d'enregistrer des indications géographiques au niveau national, il accepterait de «se référer» à la liste multilatérale. Les décisions prises au niveau national concernant l'octroi d'une protection aux indications géographiques figurant sur la liste tiendraient compte du fait qu'elles étaient inscrites sur cette liste – il se peut que la législation de certains pays prévoit comment les indications géographiques de la liste multilatérale devraient être traitées.

D'après la proposition des États-Unis et du Japon, si un pays souhaitait contester la protection accordée à une indication géographique dans un pays donné, il devrait le faire dans le cadre du système national du pays en question.

Suivant la proposition de l'UE, la participation – à savoir, la présentation de noms aux fins de leur enregistrement – serait également volontaire. Toutefois, les produits dont l'enregistrement aurait été accepté seraient protégés dans l'ensemble des pays Membres de l'OMC, même si la méthode utilisée par chacun d'eux suivrait la pratique en vigueur sur son territoire – il ne serait pas nécessaire d'apporter des modifications majeures à la législation de ces pays.

Selon la proposition de l'UE, tel ou tel pays pourrait s'opposer à un enregistrement au motif, par exemple, que le nom en question est utilisé tellement fréquemment qu'il est devenu générique. Seuls les pays s'opposés avec une protection accrue pour les indications géographiques. □









TOGO

## Faire avancer les réformes en dépit des difficultés

*L'OEPC a procédé les 27 et 28 janvier 1999 au premier examen de la politique commerciale du Togo. On trouvera ci-après les extraits des remarques finales du Président:*

Les Membres ont félicité le Togo pour la libéralisation et les réformes économiques qu'il avait entreprises unilatéralement. Les recettes publiques avaient augmenté grâce à un meilleur recouvrement de l'impôt. Ces réformes et la dévaluation du franc CFA en 1994 avaient entraîné une forte croissance économique, même si celle-ci comportait un élément de rattrapage étant donné le marasme économique qu'avait provoqué la crise sociopolitique du début des années 90. Constatant que les progrès accomplis en vue de redresser la situation du compte des opérations courantes avaient été limités par les déficits enregistrés au chapitre des services et que les tarifs élevés des services publics, aux mains d'entreprises publiques monopolistiques, nuisaient à la compétitivité des exportations, les Membres ont demandé au Togo quelles étaient les mesures qu'il envisageait de prendre pour maintenir la croissance économique et diversifier ses exportations. Ils se sont enquis de l'incidence de la crise financière asiatique, étant donné qu'environ le quart des exportations du Togo était destiné à l'Asie, et des effets que devrait avoir sur l'économie du Togo l'union douanière de l'UEMOA.

Faisant remarquer que la participation du Togo à l'OMC était limitée, certains Membres ont demandé comment il pourrait être remédié à cette situation.

Des questions ont été posées concernant la cohérence et la coordination d'accords régionaux qui se superposent, en particulier l'UEMOA et la CEDEAO, auxquels le Togo est partie. Des Membres se sont informés des mesures qui étaient prises par le Togo pour empêcher les distorsions en matière d'investissement, notamment en ce qui concerne les zones franches industrielles d'exportation, ainsi que de l'incidence qu'aurait le régime d'investissement commun annoncé par l'UEMOA.

La représentante du Togo a répondu qu'afin de maintenir la croissance économique et de diversifier ses exportations, le Togo favorisait les produits non traditionnels, y compris les produits agricoles et les produits minéraux transformés; l'intégration régionale irait dans ce sens en élargissant l'accès aux marchés.

Compte tenu de l'incidence de la crise financière asiatique sur son économie, le Togo voulait diversifier la destination de ses exportations. La balance des opérations courantes serait améliorée par la libéralisation du secteur des services, la promotion du tourisme et une meilleure gestion de la dette extérieure. Les programmes d'ajustement structurel et l'instauration du Tarif extérieur commun préparaient les économies des pays membres de l'UEMOA à faire face à une concurrence accrue; l'aide de la communauté internationale était nécessaire. La coordination entre le secrétariat de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA contribuait à éviter les incompatibilités entre ces deux accords régionaux. Les membres de la CEDEAO reconnaissaient que le traité de la CEDEAO serait, à long terme, le seul accord régional en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, une libéralisation rapide dans le cadre de la CEDEAO contribuerait à accélérer l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne le traitement préférentiel, les discussions entre pays ACP d'Afrique avaient fait ressortir la nécessité pour les pays ACP de maintenir leur position commerciale.

Les Membres ont constaté avec satisfaction les progrès considérables accomplis par le Togo dans la libéralisation



*Des pêcheurs togolais halant leurs filets: les Membres de l'OMC ont encouragé le pays à faire fond sur les récentes réalisations. (Photo OIT)*

de son régime commercial. Les droits d'importation du Togo étaient parmi les plus faibles de ceux qu'appliquaient les pays de l'UEMOA. Certains ont estimé que, malgré une certaine simplification, la structure des impositions à la frontière restait compliquée; de même, certains ont exprimé des préoccupations au sujet des marges élevées qui existaient entre les droits consolidés et les droits effectivement appliqués, de même qu'au sujet du nombre peu élevé de consolidations concernant les produits autres que les produits agricoles.

La représentante du Togo a répondu qu'un guichet unique avait été ouvert pour simplifier les formalités afférentes au commerce extérieur et à l'établissement d'entreprises. Elle a pris note des observations pertinentes qui avaient été formulées par les participants au sujet du régime de zones franches et a souligné que l'inspection avant expédition était requise par le FMI. Concernant l'évaluation en douane, elle a



# POLITIQUES COMMERCIALES

## CANADA

### **Le rôle de chef de file suppose de nouvelles améliorations au niveau commercial**

*L'OEPC a procédé les 15 et 17 décembre 1998 au cinquième examen de la politique commerciale du Canada. On trouvera ci-après des extraits des remarques finales de la Présidente:*

## POLITIQUES COMMERCIALES

En ce qui concerne les services, les participants ont félicité le Canada pour les engagements qu'il avait pris au cours des négociations de 1997 sur les services financiers afin de permettre l'établissement de succursales de banques étrangères et se sont enquis du délai prévu de mise en œuvre. La récente libéralisation des télécommunications a également fait l'objet d'éloges, et les Membres ont demandé si les restrictions visant l'investissement étranger seraient éliminées dans ce domaine.

En réponse, le délégué du Canada a fait observer que, depuis 1995, le Canada avait éliminé les subventions aux exportations agricoles et réduit de façon significative le soutien interne à l'agriculture qui avait un effet de distorsion sur les échanges. La situation des marchés des produits de base avait rendu nécessaire le récent programme d'aide d'urgence, mais





### Symposiums de haut niveau sur le commerce et l'environnement et le commerce et le développement organisés par l'OMC

L'Organisation mondiale du commerce organise au mois de mars à Genève deux symposiums de haut niveau. Ils se dérouleront du 15 au 18 mars et offriront l'occasion de débattre librement des questions concernant le commerce et l'environnement et le commerce et le développement. L'objectif de ces réunions, qui dureront chacune deux jours, est de sensibiliser davantage les participants aux positions des gouvernements et aux préoccupations des ONG en leur donnant la possibilité de mieux comprendre la façon dont l'OMC fonctionne et dont elle traite les questions du commerce et de l'environnement et du commerce et du développement.

Pour la première fois, des représentants d'organisations non gouvernementales seront invités à échanger des vues sur ces deux sujets avec des hauts fonctionnaires des gouvernements Membres de l'OMC et des gouvernements observateurs et avec des représentants de haut niveau d'organisations internationales.

Les participants comprendront, outre des représentants d'ONG, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des fonctionnaires des institutions intergouvernementales s'occupant directement de ces questions.

Mea des représentants d'iveau d 1 Tfif 14 0 ec des nt laonna